

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°101/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	04 JUIN 2021	04 JUIN 2021
40	23	36		
<b>OBJET :</b> Modification d’un contrat de projet- volontariat territorial en administration (VTA) – sur son objet et sa durée et Suppression d’un emploi non permanent de contrat de projet.				
<b>EXPOSE :</b> Il est proposé à l’assemblée communautaire de : - supprimer l’emploi non permanent de contrat de projet de chargé-e de projet CRTE, dans le grade d’attaché ou de rédacteur pour une durée de 12 mois - modifier l’emploi non permanent de contrat de projet VTA – catégorie A ou B filière administrative – dans son objet et dans sa durée : contrat de VTA pour un poste de chargé-e de projet CRTE et ce pour 12 mois, et non plus sur la recherche de financement et d’assistance au montage financier de projets pour 18 mois.				

L’an deux mille vingt et un,  
le dix juin,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente de la commune d’Aureille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; MANGION Jean ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; THOMAS Romain ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :** MMES ET MM. BLANCARD Béatrice ; MARECHAL Edgard ; MILAN Henri ; LODS Lara

**PROCURATIONS :**

- De M. ALI OGLOU Grégory à M. BLANC Patrice ;
- De M. ARNOUX Jacques à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. COLOMBET Gabriel ;
- De MME. CALLET Marie-Pierre à M. MANGION Jean ;
- De MME. CHRETIEN Muriel à MME. ROGGIERO Alice ;
- De M. FAVERJON Yves à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. JODAR Françoise à M. OULET Vincent ;
- De MME. LICARI Pascale à MME. PONIATOWSKI Anne ;
- De M. MARIN Bernard à MME. PLAUD Isabelle ;
- De M. SANTIN Jean-Denis à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. GALLE Michel ;
- De MME. UFFREN Marie-Christine à MME. PELISSIER Aline ;

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME. BISCIONE Marion

## Le Conseil communautaire,

Rapporteuse : Alice ROGGIERO

**Vu** la délibération n° 83/2021 en date du 6 mai 2021 relative au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Madame la Vice-présidente rappelle aux élus présents que, par délibération du 06 mai dernier, le Conseil communautaire a adopté le projet de contrat de relance de transition écologique de la Communauté de communes et créé à cet effet deux postes devant être co-financés par l'Etat. Ce dernier ne co-finançant finalement qu'un seul poste, et uniquement sous la forme du volontariat territorial en administration, il est proposé de :

- Supprimer l'emploi non permanent de contrat de projet de chargé-e de projet CRTE, dans le grade d'attaché ou de rédacteur pour une durée de 12 mois ;
- Modifier l'emploi non permanent de contrat de projet VTA – catégorie A ou B filière administrative – dans son libellé et dans sa durée.

Madame la Vice-présidente propose ainsi que ce contrat de VTA porte sur le ou la chargé-e de projet CRTE et ce pour 12 mois, et non plus sur la recherche de financement et d'assistance au montage financier de projets pour 18 mois.

Madame la Vice-présidente indique que le cofinancement porte donc sur un poste de VTA à hauteur de 15 000 euros, éventuellement complété par une aide en ingénierie externe à hauteur de 20 000 euros.

Madame la Vice-présidente précise que la nouvelle fiche de poste est annexée à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après avoir oui l'exposé de Madame la Vice-présidente et en voir délibéré :

**Délibère :**

**Article 1 : Supprime** un emploi non permanent de contrat de projet de chargé-e de projet CRTE, dans le grade d'attaché ou de rédacteur pour une durée de 12 mois

**Article 2 : Modifie** dans son objet et sa durée l'emploi non permanent en volontariat territorial en administration : contrat de projet pour le poste de chargé-e de CRTE et ce pour une durée de 12 mois

**Article 3 : Modifie** en conséquence la convention d'initialisation du CRTE et le tableau des effectifs

**Article 4 : Sollicite** l'aide financière de l'ANCT

**Article 5 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).